

## Conseil municipal du vendredi 25 novembre 2011

Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale en date du samedi 19 novembre 2011, sous la présidence du maire Pierre Barbier.

Présents : Pierre Barbier, Guy Barthélémy, Martine Gibert, Michel Lanquetin, Gérard Grillot, Chantal Jeanvoine, Catherine Guinchard, Cédric Engler, Josette Nicolin, Christian Beltramelli, Eric Morel, Christian Baud, Max Wetstein.

Secrétaires de séance : Josette Nicolin et Guy Barthélémy

### 1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal, séance du vendredi 14 octobre 2011.

Approuvé par 12 voix

### 2. Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon.

#### 2.1. Transfert de la compétence assainissement non collectif au Syndicat.

Le maire expose au conseil municipal les éléments suivants :

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 impose aux collectivités la création d'un service public de l'assainissement non collectif (Spanc).

Les missions obligatoires du Spanc sont d'une part, le contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations et, d'autre part, le diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des installations existantes.

Le service doit être géré comme un service public industriel et commercial. De ce fait, il est financé par la redevance d'assainissement non collectif perçue auprès de l'usager en contrepartie du service rendu.

La mise en place d'un Spanc au niveau du Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon permettrait d'atteindre une taille intéressante et économiquement pertinente de mutualisation des moyens humains et matériels.

Dans cette perspective, le Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon, dont les nouveaux statuts le permettent, sollicite les communes membres pour qu'elles émettent leur souhait sur le transfert de leur compétence en matière d'assainissement non collectif à son profit à compter du 1er janvier 2012.

Le conseil municipal délibérant, après avoir entendu l'exposé du maire, par 0 abstention, 0 voix contre, 12 voix pour :

- délègue la compétence communale « assainissement non collectif » au Syndicat intercommunal des eaux du val de l'Ognon.

### 3. Commission sécurité & Cœur de village.

#### 3.1. Point sur le projet de Cœur de village.

La commission réunie le 22/11/2011 propose au conseil municipal :

- de ne pas remettre en cause le projet dans son principe
- de proposer des économies de 100 000 € minimum sur la tranche 1 (diminution de la surface du parking en enrobé et en sable, choix de certains matériaux, accès différents à la cour de la mairie, diminution du nombre d'arbres et d'arbustes, ...).

Le bureau d'études fera de nouvelles propositions à la mi-janvier.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs débuteront en février pour se terminer à la mi-septembre.

Arrivée d'Eric MOREL.

### 4. Commission information & communication.

La commission communication se réunira le 1<sup>er</sup> décembre 2011 pour la mise en page du journal qui sera distribué 1<sup>ère</sup> quinzaine de janvier.

Les diverses cérémonies (11 novembre, inauguration de la station) se sont bien déroulées.

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le 07/01/2012 à 16h30.

Le repas des anciens aura lieu le 10/12/2011 à 12h00.

La décoration du village aura lieu le 11/12/2011 à 10h00.

Une porte ouverte de la station d'épuration est prévue au Printemps.

### 5. Syndicat intercommunal à vocation scolaire de Villers-Buzon.

Le conseil municipal adopte la convention d'utilisation de la salle des fêtes pour la cantine en passant de 2h30 à 3h00 par jour pendant la période scolaire.

Approuvé par 13 voix pour.

L'inspection académique envisage de transformer le RPI en école intercommunale. Le conseil municipal se prononcera après avoir pris connaissance de la position des personnels enseignants (conseil d'école prévu le 09/12/2011).

Le SIVOS se prononcera le 23/01/2012, il serait souhaitable que les conseils municipaux des 4 communes délibèrent avant cette date.

## 6. Commission sauvegarde de l'environnement.

### 6.1. Ruisseaux

Le maire informe l'assemblée que le cabinet en charge de l'étude pour des travaux sur les ruisseaux a adressé à la commune une facture de 3 939,62 € TTC correspondant aux prestations réalisées avant l'arrêt du projet.

### 6.2. Devis fontaine du bas.

Une entreprise a répondu à la demande de devis pour la rénovation de la fontaine du Bas. Elle présente une offre à 5 842,46 € TTC. Il faut ajouter à cette somme le tailleur de pierre et l'électricité.

## 7. Commission voirie & assainissement.

### 7.1. Avenant n°1 sur le lot n°2 réseau de transfert et de collecte.

Des modifications sont introduites par l'avenant n°1 concernant des travaux non prévus initialement :

- la prolongation du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue de Rompré et les variations de quantités de tuyaux, remblais et réfections de voirie qui sont liées.
- L'augmentation des surfaces de réfection de voirie pour les travaux du chemin des Bormottes.
- La prise en compte des décapages de terre végétale pour le réseau de transit à travers champs et le réseau de transit le long du ruisseau du Rompré.
- Des travaux sur les réseaux pluviaux rendus nécessaires pour canaliser des eaux s'écoulant du domaine public vers les parcelles privées.

Montant de l'avenant		Nouveau montant du marché public	
Montant HT	Montant TTC	Montant HT	Montant TTC
21 236,42 €	25 398,76 €	305 147,52 €	364 956,43 €

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 sur le lot n°2 réseau de transfert et de collecte dont le montant de 25 398,76 € TTC porte le nouveau montant du marché public à 364 956,43 € TTC par 9 voix pour, 3 abstentions et 1 voix contre.

## 8. Commission bâtiments.

### 8.1. Point sur le chantier d'aménagement de la mairie.

Les travaux sont réalisés conformément au planning et se termineront vers le 15/01/2012. Du mobilier est à prévoir.

### 8.2. Travaux complémentaires.

Gérard Grillot présente les travaux complémentaires.

Le maire rend compte au conseil municipal de l'avenant n°1 au lot n°04, menuiserie extérieure et intérieure bois de la Sarl Reverchon Georges et fils, dans le cadre des marchés de travaux concernant l'aménagement des locaux de mairie au rez-de-chaussée de la maison commune et d'un atelier communal dans l'ancien préau.

Cet avenant vise une augmentation du montant du marché initial pour les travaux supplémentaires suivants :

- ▲ pose de deux portes en PVC en lieu et place de portes bois pour des raisons de présence d'humidité sous le perron d'entrée de la mairie.

Sarl Reverchon Georges et fils	Marché initial HT	Avenant HT	Nouveau marché HT
Lot 04, menuiserie extérieure et intérieure bois	11760,62	1682,6	13443,22

Le conseil municipal, par 11 voix pour et 2 abstentions :

- accepte les travaux de l'avenant et autorise le Maire à signer l'avenant.

### 8.3. Restauration de l'église.

Suite à la réunion du 25/11/2011, il n'y a pas d'aides à attendre de la commission diocésaine. Le problème de la réfection de l'église pourrait être étudié en même temps que la 2<sup>ème</sup> phase du projet cœur de village.

## 9. Commission des bois.

### 9.1. Approbation du devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés.

Le maire présente à l'assemblée le devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés de l'Office national des forêts précisant que pour les prestations de cubage le montant du devis se calcule d'après le volume estimatif à exploiter. Les parcelles sont 5 R, 6 R, 18 et 19.

Volume estimatif	Prix estimatif HT	TVA	Total TTC
233 m3	449,50 €	88,10 €	537,60 €

Le conseil municipal se prononce par 13 voix pour le devis d'assistance à l'exploitation de bois façonnés de l'Office national des forêts pour un montant de 537,60 € TTC.

## 9.2. Détérioration d'une borne forestière.

L'Office national des forêts a adressé au maire un courrier pour lui signaler qu'au Gros-Bois sur la commune de Saint-Vit une borne a été couchée lors de l'exploitation de la parcelle 5. Le technicien forestier demande que la borne soit redressée. Ce qui a été fait aussitôt.

## 9.3. Modification de la réglementation concernant l'affouage.

Suite à la loi de modernisation agricole du 12 juillet 2010, il est désormais interdit de revendre des bois délivrés.

Les deux points importants sont les suivants :

- le bois est délivré aux bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques,
- sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés.

La commune peut faire signer une déclaration sur l'honneur aux affouagistes comme quoi ils s'engagent à utiliser les bois délivrés pour leurs propres besoins, à ne pas vendre les bois qui leur ont été délivrés.

Le législateur a introduit cette modification dans le but de lutter contre le commerce illégal, contre le travail au noir et contre les accidents de bûcheronnage-débardage.

Un conseiller informe que les travaux ont été réalisés sur le chemin du bois des âges. Cependant, la mise à niveau n'a pas été respectée (trop haut) et il serait nécessaire qu'une place de retournement soit réalisée en bout de chemin sur un diamètre d'environ 3 mètres.

## 10. Commission jeunesse.

RAS

## 11. Bibliothèque municipale.

### 11.1. Désignation d'une nouvelle déléguée.

Le conseil municipal désigne Madame Martine Baud, déléguée à la commission bibliothèque par 13 voix.

Les contes de Noël auront lieu le 13/12/2011 à 18h15 à la salle des fêtes.

Une présentation de la bibliothèque a été faite aux membres du club de l'amitié le 10/11/2011.

La bibliothèque accueille avec plaisir les élèves des écoles et les enfants du trotti-bus.

## 12. Communauté de communes du val saint-vitois.

Des cartes magnétiques seront mise en place pour l'accès des déchetteries de Saint Vit et Byans.

Des composteurs seront disponibles à la CCVSV pour 15 €.

Le dossier des éoliennes est ouvert.

## 13. Décision modificative.

### 13.1. Versement de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et ouverture de crédits aux chapitres 12 et 65.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : personnel titulaire		3 500,00 €
Total D012 : charges de personnel		3 500,00 €
D 739116 : reversement sur FNGIR		4 500,00 €
Total D014 : atténuations de produits		4 500,00 €
D 022 : dépenses imprévues fonctionnement	9 000,00 €	
D 6531 : indemnités élus	9 000,00 €	
Total D 65 : autres charges de gestion courante		1 000,00 €
		1 000,00 €

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 par 13 voix pour.

### **13.2. Vente du semoir à sel.**

Le semoir à sel est à vendre pour 1300.00 €. Le conseil municipal adopte cette proposition. Une décision modificative de type cession est nécessaire :

### **13.3. Sortie de l'actif de l'ancienne station d'épuration.**

Deux lignes d'inventaire sont concernées: Station 1990 : 41 409,53 € + Station 1988 : 2 165,10 € = 43 574,63 € (valeur résiduelle totale) ainsi que les subventions de l'ancienne station (68 403.30 €).

La sortie de l'actif peut se faire cette année budgétairement dans le cadre d'une ouverture de crédits comme suit :

- Dépenses fonctionnement 675/042 + recette d'investissement 2158/040 pour 43 574.63 €
- ✕ Dépenses d'investissement 131/040 + recettes fonctionnement 777/042 pour 68403.30 €

Virement de section à section

- ✕ Dépenses de fonctionnement 023/023 + recettes d'investissement 021/021 pour 24 828.67 €

Le conseil municipal approuve la sortie de l'actif de l'ancienne station d'épuration ainsi que la sortie des subventions par 13 voix pour.

### **14. Informations diverses.**

Le président du Ping Pouilley-Français remercie le conseil municipal pour la subvention accordée à son club.

Le poteau EDF situé à l'entrée de la Pommeraie sera déplacé ainsi que la bordure du trottoir à droite.

Le local de la station d'épuration a été isolé.

La commission environnement s'est réunie et a traité du nettoyage de la Fontaine et de la mauvaise utilisation du terrain de la Pommeraie.

Le revêtement de l'autoroute serait refait en 2012-2013.

Le nettoyage de l'entrée du gros bois sera réalisé le 13/12/2011 à 9h30, il est inadmissible que l'entrée du bois soit souillée par quelques usagers mal intentionnés.

Un cambriolage a eu lieu dans une maison de la Pommeraie.

Le forum de l'emploi aura lieu le 06/12/2011 à la médiathèque de Saint Vit de 9h à 17h.

Les vœux de la communauté de communes auront lieu à Pouilley-Français le 13/01/2012 à 18h.

Les résultats de l'enquête de circulation seront repris dans une prochaine commission sécurité.

La séance est levée à 23h30